



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 069-216902569-20260212-V_DEL_260212_12-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **12 février 2026**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	29	6	8

Date de convocation le **6 février 2026**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_260212_12

Rémunération des agents affectés au grand projet de ville (GPV)

Rapporteure: Madame PRALY

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOU**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Pierre **DUSSURGEY**, Yvette **JANIN**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Richard **MARION**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Nassima **KAOUAH** donne pouvoir à Dehbia **DJERBIB**, Fatma **FARTAS** donne pouvoir à Pierre **DUSSURGEY**, Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Philippe **MOINE**, Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOU**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 28 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le nouveau dispositif opérationnel de la politique de la ville. Celui-ci est constitué par une équipe projet composée de dix agents, dont le directeur de projet est un agent de la Métropole de Lyon, les autres agents faisant partie des effectifs de la commune.

Le nouveau contrat de ville pose des enjeux qui rendent nécessaire une évolution des modalités d'emploi de ces personnels complétant la délibération V_DEL_241121_13 du 21 novembre 2024 portant mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Cette délibération vise à encadrer la prise en compte de l'ancienneté, s'agissant d'agents contractuels dont les postes relèvent de dispositifs de financement partenariaux.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la composition du dispositif opérationnel de la Politique de la ville comme suit :
 - huit postes de chargés de projet dont un adjoint au directeur et un poste d'assistant de direction, à temps complet. Le directeur du projet est un agent de la métropole de Lyon.
- approuver la rémunération des chargés de projets et de l'adjoint, dans sa composante indiciaire, sur la base de la grille suivante :

Niveau 1 (correspondant à un agent ayant une expérience inférieure à trois ans) : 5ème échelon du grade d'attaché
Niveau 2 (correspondant à un agent ayant une expérience supérieure à trois ans) : 6ème échelon du grade d'attaché
Niveau 3 (correspondant à un agent ayant une expérience supérieure à six ans) : 7ème échelon du grade d'attaché
Niveau 4 (correspondant à un agent ayant une expérience supérieure à huit ans et une responsabilité liée à un niveau d'expertise spécifique) : 8ème échelon du grade d'attaché
Niveau 5 (correspondant à un agent ayant une expérience supérieure à dix ans dans le domaine de la politique de la ville) : 9ème échelon du grade d'attaché

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver la composition du dispositif opérationnel de la Politique de la ville comme suit :
 - huit postes de chargés de projet dont un adjoint au directeur et un poste d'assistant de direction, à temps complet. Le directeur du projet est un agent de la métropole de Lyon.
- d'approuver la rémunération des chargés de projets et de l'adjoint, dans sa composante indiciaire, sur la base de la grille suivante :

Niveau 1 (correspondant à un agent ayant une expérience inférieure à trois ans) : 5ème échelon du grade d'attaché
Niveau 2 (correspondant à un agent ayant une expérience supérieure à trois ans) : 6ème échelon du grade d'attaché
Niveau 3 (correspondant à un agent ayant une expérience supérieure à six ans) : 7ème échelon du grade d'attaché
Niveau 4 (correspondant à un agent ayant une expérience supérieure à huit ans et une responsabilité liée à un niveau d'expertise spécifique) : 8ème échelon du grade d'attaché
Niveau 5 (correspondant à un agent ayant une expérience supérieure à dix ans dans le domaine de la politique de la ville) : 9ème échelon du grade d'attaché

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Mustapha USTA , Richard MARION , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 069-216902569-20260212-V_DEL_260212_12-DE



Ainsi fait et délibéré le jeudi 12 février 2026.



Le secrétaire de séance

Karim BALIT